



DÉCLARATION LIMINAIRE FO CMA CPN 56 du 18 juin 2025

Monsieur le Président de la CPN 56,
Mesdames et Messieurs les Présidents du Collège employeur,
Mesdames, Messieurs,

Notre organisation syndicale salue que les priorités sur les financements en faveur des premiers niveaux de qualifications aient pu être pris en compte dans le cadre de la réforme du financement de l'apprentissage.

Pour le réseau des CMA, l'ambition de garder plus que jamais son ADN le plus cher, un service de proximité le plus performant pour faire grandir l'artisanat de nos territoires, pour former la nouvelle génération d'artisans pourrait garantir les priorités fixées dans le cadre de la réforme du financement de l'apprentissage.

Face au projet de loi des finances 2026 de la rentrée et afin de préserver la qualité des services rendus et celle des conditions de travail des agents qui y sont toujours affectés, notre Organisation réclame des autorités gouvernementales qu'elles abandonnent la baisse de la taxe pour frais de CMA pour les années à venir et ce, pour garantir l'exercice d'un service public de proximité de qualité reconnu par les artisans.

C'est pourquoi, devant l'urgence de cette situation de crise et le manque de reconnaissance professionnelle ressentie par une majorité d'agents, nous sollicitons, de nouveau, le Collège employeur afin qu'il fournisse un effort supplémentaire au-delà de 5,60 €, soit une augmentation de 10 centimes qui est en dessous de l'augmentation de l'inflation.

Pour préserver le pouvoir d'achat des agents face à une inflation de +2,76 % depuis juin 2023, nous demandons une revalorisation de la valeur du point à **au moins 5,68 €**, en cohérence avec la progression de l'indice des prix à la consommation. »

L'effort demandé est légitime ; il est minime au regard des enjeux de reconnaissance du travail des agents, et des efforts à réaliser pour la transformation du réseau.

Nous sollicitons à nouveau CMA France pour savoir si la comptabilité analytique dans le réseau des CMA a été mise en place afin de connaître les impacts financiers de la réforme de l'apprentissage, formation par formation par CMAR et pour l'ensemble du réseau.

Notre organisation syndicale avec la CFDT, la CGT et la CGC et le collège employeur sont en train de négocier un accord national sur la formation professionnelle des agents sans connaître pour l'instant les règles du jeu et les éléments à négocier. Nous nous sommes permis d'interroger la DGEFP afin d'obtenir des réponses rapides autour d'une table ronde.

Le format de l'accord en deux parties nous convient à savoir :

- Sécurisation des parcours par la formation et l'accompagnement social.
- Sécurisation des parcours par la mobilité choisie et inter région.

FORCE OUVRIERE, Syndicat attaché à la défense des intérêts des salariés, continuera à se mobiliser pour le maintien de l'emploi, l'augmentation du pouvoir d'achat, la qualité de vie et conditions de travail de l'ensemble des agents du réseau des CMA.